



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
**Commune de FORGES DE LANOUEE**

Décision numéro 11/2025 du 27 MARS 2025

**OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC L'ENTREPRISE JCD PEINTURE POUR LES TRAVAUX DE PEINTURE DES OUVERTURES DE L'EGLISE SAINT ELOI SUR LE SITE DES FORGES**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/05-01) (rubrique N° 4), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés et les accords- cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2022 (N° 22-11/03-06) (rubrique N° 4) portant modification et ajout à la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/02-01) relative aux délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal, fixant une limite à 25 000 euros HT,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication par voie d'affichage à compter du 1er juillet 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2025 permettant conformément à la législation en vigueur de mandater les dépenses d'investissement 2025 avant le vote du budget primitif 2025,

Considérant la nécessité d'engager des travaux de peinture des ouvertures de l'église Saint Eloi sur le site des Forges,

Vu la proposition de l'entreprise JCD Peinture en date du 22 février 2025,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est passé un marché de travaux avec l'entreprise JCD Peinture à Forges de Lanouée pour des travaux de peinture des ouvertures de l'église Saint Eloi sur le site des Forges pour un montant de 3 295,10 € HT. Les crédits seront prévus au budget primitif 2025.

**Article 2** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera affiché en mairie.

Fait à Forges de Lanouée  
Le 27 mars 2025

Le Maire,  
Jacques BIHOUEE

Le Conseil Municipal sera informé lors d'une prochaine séance

